



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
yblanchard@lac-sainte-marie.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que :

Le Règlement # 2018-10-001 amendant le règlement 2018-01-004 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-Sainte-Marie sera adopté à la Séance ordinaire du conseil le 10 octobre 2018, à compter de 19h00 au Centre communautaire.

L'amendement porte essentiellement sur l'ajout de l'article 6 portant sur les règles d'après-mandat de certains employés municipaux qui stipule ce qui suit :

Il est interdit à certains employés, dans les douze (12) mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ces derniers ou toute autre personne tirent un avantage indu de leurs fonctions antérieurs.

Les employés visés par cette interdiction sont :

- Le directeur général et son adjoint
- Le secrétaire-trésorier et son adjoint
- Le trésorier et son adjoint
- Le greffier et son adjoint
- Tout autre employé désigné par le conseil de la Municipalité.

Donné à Lac Sainte-Marie le 13 septembre 2018.

Yvon Blanchard
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yvon Blanchard, directeur général de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 13 septembre 2018.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13^{ième} jour de septembre de l'an deux mille dix-huit

Yvon Blanchard, Directeur général